

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE-TARENTEISE



DATE DE CONVOCATION :

Le 15 juin 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	25
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	9
- AYANT DONNE POUVOIR :	6

Le lundi 22 juin 2015 à 19h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la mairie de Tignes, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Oliver PETIT (Sééz)
Madame Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

**N°2015-39 REGULARISATION FONCIERE RD 84 – COMMUNE DE MONTVALEZAN
PARCELLE C 999**

En complément de la régularisation des emprises constituant la RD 84 au profit du Département de la Savoie et des communes de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise, il conviendrait de céder directement la parcelle C 999 – lieu-dit Mousselard, d'une superficie de 16 m² (voir plan ci-dessous) à l'euro symbolique.

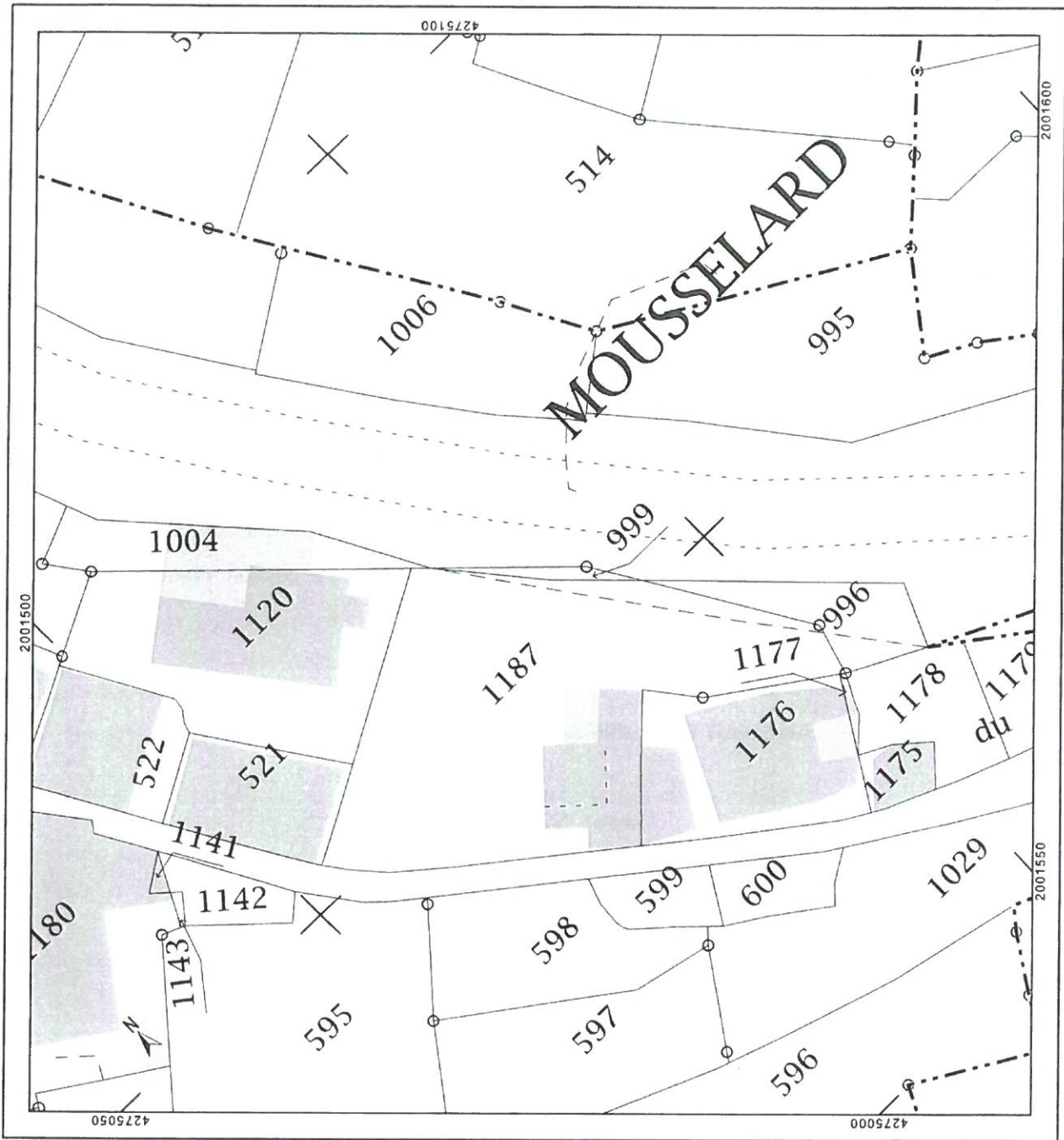
Après avis du Bureau communautaire du 08/06/2015, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer l'acte notarié à intervenir dans les conditions décrites ci-dessus ; les frais relatifs à cette cession étant à la charge de l'acquéreur, Monsieur Xavier ARPIN.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELARD**





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL			
Département : SAVOIE Commune : MONTVALEZAN	Section : C Feuille : 000 C 04	Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500	Date d'édition : 09/06/2015 (fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC45			
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Mouliers 47, rue de Gascogne 73601 73601 MOUTIERS CEDEX tél. 04.79.22.85.30 - fax 04.79.22.85.42 cadif.mouliers@dgi.finances.gouv.fr			
Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr ©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics			